

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 84 (1948)

Heft: 33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Au congrès international des instituteurs: Une Charte des Educateurs.*

- *Comptes de la S. P. R.* — *Vaud: Encore nos traitements.* — *Supplément de résidence.*
- *Petit sermon.* — *Association vaudoise des éducateurs d'arrière-s.* — *Postes au concours.*
- *Boussole Recta.* — *Genève: U. A. E. E.* — *Abonnements à la Comédie.* — *U. A. E. E.-U. I. G.* — *Séance plénière.* — *Neuchâtel: Une date à retenir.* — *Hommage à Mlle Desœudres, Dr hon. causa.* — *Jura: Nos allocations.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Edm. Altherr: Des Grangettes à Aigle.* — *Engagement de fonctionnaires aux douanes.*

PARTIE CORPORATIVE

AU CONGRÈS INTERNATIONAL DES INSTITUTEURS INTERLAKEN 1948

Une Charte des Educateurs

L'UNESCO a inscrit au nombre de ses préoccupations, la rédaction d'une Charte des Educateurs, laquelle serait une sorte de Code des droits et devoirs valable pour les éducateurs du monde entier. Un tel projet ne pouvait laisser la F. I. A. I. indifférente. C'est pourquoi le congrès d'Interlaken a été appelé à l'inscrire au nombre de ses sujets de discussion.

Il eut été désirable, pour édifier cette Charte sur une base assez large, que le rapport présenté par le secrétaire général se basât sur les travaux présentés par toutes les fédérations nationales affiliées. Malheureusement, ensuite de diverses circonstances défavorables, tel n'a pas pu être le cas. Et la Charte présentée ci-dessous est essentiellement le résultat des réflexions de nos collègues de la Nouvelle Galle du Sud.

Le Congrès, qui l'a acceptée en bloc, a donné son approbation plus à l'esprit général qui anime ce texte qu'au détail et à la forme de chacun des articles. Il en résulte que nous devons voir dans cette Charte non un texte définitif et catégorique, mais bien une base de travail pour les discussions futures. C'est en ce sens que nous la présentons à nos collègues, les priant de la lire attentivement, d'y réfléchir et, cas échéant, de nous adresser leurs observations, vœux et suggestions.

Une remarque encore: Lorsqu'on songe que la Charte adoptée par le Congrès a été, dans sa plus grande partie pensée et rédigée par des collègues qui enseignent aux antipodes, on ne peut être qu'heureusement frappé de constater combien leurs préoccupations, leur idéal de l'Éducateur sont proches des nôtres ou même les recouvrent entièrement. C'est là un signe encourageant pour tous ceux qui veulent croire malgré tout à la possibilité de la compréhension, de l'entente internationales.

R. Michel.

PROJET D'UNE CHARTE DES EDUCATEURS

Préambule : Les éducateurs jouissent des droits du citoyen et sont astreints aux devoirs correspondants.

Cependant, le caractère d'une fonction par laquelle la collectivité confie la jeunesse à des adultes en vue de son éducation crée des obligations réciproques spéciales.

1. Les devoirs essentiels de l'Éducateur sont le respect de la personne humaine chez l'enfant, la recherche et le développement de ses aptitudes, le souci d'éduquer en instruisant, le dessein permanent de former la moralité de l'homme et du citoyen futurs.

2. Les droits de l'Éducateur ne dépendent ni du sexe, ni de la race, ni de la couleur. Ils sont également indépendants des croyances et des opinions dans la limite où l'Éducateur préserve chez l'enfant lui-même la liberté de croyance et d'opinion.

3. Les Educateurs ont le droit de bénéficier d'un système de contrat de travail comportant des garanties contre l'arbitraire en ce qui concerne la stabilité de leur emploi, et en général toute leur vie professionnelle, notamment recrutement, stage probatoire, nomination, avancement, peines disciplinaires et révocation...

4. Si les Educateurs sont conseillés par un personnel d'Inspecteurs de l'Enseignement, le choix de ces derniers est établi en raison de leur compétence professionnelle et leurs pouvoirs sont définis et limités.

5. Les Educateurs ont le droit de s'associer dans des organisations professionnelles de leur choix et ne sauraient être inquiétés à ce titre. Ces organisations ont qualité pour les représenter en toute occasion.

6. Tous les Educateurs, quelle que soit leur spécialisation ultérieure, ont droit à une formation culturelle et professionnelle du niveau universitaire, dans des établissements organisés de telle façon que les conditions matérielles des familles n'interdisent pas aux plus aptes d'y accéder et demeurer.

Ces établissements confèrent la qualification exigible de tout Educateur.

7. Les Educateurs ont le devoir de se perfectionner dans leur profession et le droit de bénéficier d'une culture complémentaire professionnelle et des moyens matériels correspondants, et en particulier des facilités spéciales de voyages ou d'échange en vue de parfaire leur instruction ou d'acquérir une connaissance directe de la vie nationale ou internationale.

8. Tous les Educateurs ont droit à un traitement annuel de base décent, correspondant à l'importance de leur fonction et leur permettant de se consacrer entièrement à leur profession dans la dignité et la sécurité.

9. Les Educateurs ont droit à bénéficier de congés payés pour maladie, de vacances payées et d'une pension de retraite suffisante.

10. Les Educateurs ont le droit d'exercer dans des locaux convenables, munis des appareils et du matériel nécessaires, avec un nombre d'élèves assez restreint pour permettre la bonne marche du service scolaire.

11. L'équipement de l'école ne doit pas dépendre de la condition sociale des élèves, ni du degré d'enseignement, mais des nécessités de la fonction professionnelle. Des locaux spéciaux doivent être prévus dans toutes les écoles pour permettre au personnel adéquat d'assurer les services spéciaux qui lui sont éventuellement confiés (service médical, cantines, locaux de gymnastique, etc.).

12. Le choix des méthodes et des procédés appartient à l'éducateur sous le contrôle de l'inspecteur scolaire, et dans les limites des droits de l'enfant.

Le choix des manuels scolaires appartient à une commission paritaire comprenant des éducateurs et des représentants des autorités scolaires.

13. Les enfants dont le caractère, les aptitudes ou les malformations physiques ne s'accommodent pas de la classe normale doivent être instruits dans des classes spéciales par des méthodes et procédés correspondant à la nature et à l'étendue de leur déficience.

14. Des classes ou des écoles de recherches doivent être instituées pour permettre aux novateurs d'expérimenter leurs méthodes sous contrôle et de faciliter ainsi les découvertes et l'avancement de la pédagogie.

15. D'une façon générale, les éducateurs doivent pouvoir coopérer par leurs représentants officiels au perfectionnement administratif et technique de leur profession.

I. COMPTES GÉNÉRAUX DE LA S.P.R.

A. Résumé des comptes annuels

	a) Recettes :	1946	1947
1. Cotisations et abonnement <i>Educateur</i>	Fr. 22 912.—	26 922.38	
2. Versements des Sociétés d'assurances	» 430.15	406.65	
3. Intérêts des capitaux	» 54.15	136.65	
4. Recettes diverses	» 1 212.70	209.60	
	Totaux Fr. 24 609.—	27 675.28	

b) Dépenses :

1. Factures Imprimerie Nouvelle, pour <i>Educateur</i>	Fr. 16 098.12	15 925.61
2. Rédacteurs et collaborateurs.	» 4 190.—	4 657.60
3. Frais de rédaction et Comité de rédaction	» 361.90	283.65
4. Séances du Comité et de l'Assemblée des délégués ,	» 1 385.90	638.90
5. Frais d'administration	» 809.65	1 024.20
6. Délégations	» 776.50	895.70
7. Subventions et cotisations	» 632.10	905.—
8. Divers	» 598.30	602.10
	Totaux Fr. 24 852.47	24 932.76
Déficit de l'exercice	Fr. 243.47	—.—
Boni de l'exercice	» —.—	2 742.52

	B. Fonds de réserve	1946	1947
1. Carnet d'épargne	Fr.	11 971.50*	12 228.20
2. Titres	»	4 000.—	4 000.—
3. Intérêts	»	256.70	220.70
* Retraits de Fr. 2200.— en 1946.			
Totaux au 31 décembre		Fr. 16 228.20	16 448.90

C. Bilan

Fonds de réserve	Fr.	16 228.20	16 448.90
Solde débiteur	»	336.11	—.—
En caisse ou en dépôt	»	—.—	2 406.41
Fortune nette	Fr.	15 892.09	18 855.31
Augmentation	Fr.	—.—	2 963.22
Diminution	Fr.	2 186.77	—.—

II. CAISSE DE SECOURS**A. Résumé des comptes****a) Recettes :**

1. Dons	Fr.	—.—	—.—
2. Intérêts des obligations C. F. V.	»	425.—	309.75
3. Rétrocession imp. anticipés	»	584.—	300.—
Totaux		Fr. 1 009.—	609.75

b) Dépenses :

1. Secours payés	Fr.	355.—	350.—
2. Subventions	»	470.60	119.90
3. Divers	»	300.—	400.—
4. Versement à réserve	»	—.—	—.—
Totaux		Fr. 1 125.60	869.90
Déficit de l'exercice		Fr. 116.60	260.15

B. Fonds de réserve

Carnet d'épargne	Fr.	6 132.10	6 247.10
Carnet d'épargne intérêts	»	115.—	117.10
Obligations C. F. V.	»	18 000.—	18 000.—
Actions C. F. V.	»	1 390.—	1 390.—
Totaux		Fr. 25 637.10	25 754.20

C. Bilan

Fonds de réserve	Fr.	25 637.10	25 754.20
En caisse ou en dépôts	»	2 772.—	2 511.85
Totaux		Fr. 28 409.10	28 266.05
Diminution		Fr. 1.60	143.05

III. PUBLICATIONS DE L'ÉDUCATEUR
(FONDS LOCHMANN ET PROGLER)

		1946	1947
Carnet d'épargne	Fr.	508.05	520.75
Intérêts	»	12.70	13.—
Compte brochures docum., solde à fin d'ex.	»	1 459.97	936.25
Totaux	Fr.	<u>1 980.72</u>	<u>1 470.—</u>

IV. FONDS DES CONGRÈS

Carnet d'épargne	Fr.	1 033.95	1 053.30
Intérêts	»	19.35	24.55
	»	—	400.—
Totaux	Fr.	<u>1 053.30</u>	<u>1 477.85</u>

**V. FONDS D'ENTRAIDE POUR INSTITUTEURS
VICTIMES DE LA GUERRE**

Carnet d'épargne	Fr.	557.25	67.15
Retrait	»	500.—	—
Intérêts	»	9.90	1.65
En compte d'attente	»	116.69	637.69
Totaux	Fr.	<u>183.84</u>	<u>706.49</u>

COMPTE « EDUCATEUR »

	a) Dépenses :	1946	1947
Factures I. N., impression et expédition . . .	Fr.	22 814.04	25 278.23
Clichés	»	394.35	668.70
Honoraires des rédacteurs et collaborateurs . .	»	3 890.—	4 257.60
Frais de rédaction	»	361.90	283.65
Total des dépenses	Fr.	<u>27 460.29</u>	<u>30 488.23</u>

b) Recettes :

Abonnements et cotisations des sections	Fr.	22 912.—	26 567.50
Les 7/9 pour le journal	Fr.	17 820.—	20 664.—
Abonnements individuels	»	793.40	2 208.30
Publicité	»	6 377.25	7 973.45
Don du Congrès de Delémont	»	—.—	200.—
Total des recettes	Fr.	<u>24 990.65</u>	<u>31 045.75</u>
Perte sur publication du journal	Fr.	2 469.64	—
Bénéfice sur publication du journal	»	—.—	557.52

EFFECTIF DE LA S. P. R.

a) Membres des sections

Vaud : S. P. V.	1303	1304
Jura bernois : S. P. J.	601	610
Neuchâtel : S. P. N.	403	440

		1946	1947
Genève : U. I. G. Dames	171	175	
U. I. G. Messieurs	147	148	
U. A. E. E.	87	405	85 408
Valais : U. P. P. V.		6	7
b) Membres individuels S. P. R.		12	11
Totaux	<u>2730</u>	<u>2780</u>	

Le trésorier : Ch. Serex.

VAUD

ENCORE NOS TRAITEMENTS

Dans le bulletin du 11 septembre, nous avisions les collègues qu'ils devaient s'attendre à toucher le 15 septembre des augmentations moins fortes que précédemment, puisque l'Etat fait, cette année, une retenue sur ces augmentations afin de la ristourner aux communes qui doivent, dès 1948, assurer à chacun le nouveau traitement de base.

Nous laissions entendre, comme nous l'avions compris nous-mêmes, que ce règlement de compte se répartirait sur deux trimestres. Or, cela n'a pas été le cas : le 15 septembre chacun a touché exactement la somme que doit lui assurer l'Etat sans avoir à rembourser ce qu'il a reçu de trop pendant le premier semestre. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, le calcul de ces retenues n'a pas pu se faire pour ce trimestre ; la douloureuse échéance est donc renvoyée au 15 décembre.

Ce renvoi a pour autre conséquence regrettable de faire languir les chefs de famille qui, actuellement, n'ont pas encore touché les allocations pour enfants des six premiers mois de l'année, alors que celles de juillet, août et septembre leur ont été versées le 15 septembre. Dans les familles nombreuses, cet argent serait bien nécessaire à l'approche de l'hiver. Peut-on espérer que ces allocations pour enfants feront l'objet d'un versement spécial ?

M. Mt.

SUPPLÉMENT DE RÉSIDENCE

Les collègues des villes apprendront avec intérêt que le comité de la S. P. V. a été invité par l'association des principales communes vaudoises afin d'exposer devant les délégués des municipalités le point de vue du corps enseignant au sujet des suppléments de résidence.

Grâce à l'amabilité et à la compréhension du président de cette association, M. André, ancien syndic de Morges, les représentants de la la S. P. V. ont pu, au début d'une séance qui était tout entière consacrée à cette question, expliquer quelle est la situation des maîtres citadins (*).

La délégation du comité S. P. V. n'a pas assisté à la fin des délibérations, mais nous pensons que les délégués des municipalités ont pu se rendre compte de la nécessité de maintenir des avantages qui existaient depuis de nombreuses années.

Il nous semble que cette question doit être résolue cette année encore, car, si ce n'était pas le cas, les instituteurs des villes seraient

¹ Situation peu enviable si l'on considère la faible amélioration — dérisoire dans certains cas puisqu'elle tend vers ... zéro — que leur apporte, pour cette année, le statut, si les villes ne consentent pas à conserver les suppléments servis jusqu'à maintenant.

loin d'obtenir l'amélioration moyenne accordée à tous les fonctionnaires vaudois pour 1948. D'autre part, même si une solution n'était pas trouvée pour cette année, les communes y seront forcément amenées l'année prochaine ou la suivante, mais d'ici là, les collègues des villes auraient le sentiment très vif qu'une injustice leur est faite. Nous ne pouvons penser que des autorités communales aient l'intention de créer un tel mécontentement qui ne serait profitable à personne.

M. Mt.

PETIT SERMON
...à l'intention des toutes jeunes institutrices

Liront-elles ces lignes, ces jeunes collègues dont on m'a parlé récemment ? J'en doute un peu, car à leur âge on ne témoigne pas grand intérêt à ce « petit canard jaune » qui se nomme l'Educateur. Je regretterais cependant de ne pas les atteindre car j'aimerais les mettre en garde contre un danger, celui d'une trop grande familiarité.

Il faut savoir tenir sa place dans un village, sans pour cela « faire la fière ». S'il est très important que vous soyez accueillies dans toutes les familles de vos élèves, si vous devez être aimables avec chacun, ce n'est pas nécessaire d'être familières.

Il est un domaine où vous devez être particulièrement prudentes : si votre jeunesse vous fait rechercher la compagnie et les amusements des jeunes au village où vous enseignez, ne croyez pas qu'il soit indiqué de participer à tous les bals et fêtes locales. Si vous ne pouvez faire autrement, allez-y un moment mais arrangez-vous à filer à l'anglaise après les premières danses ; il n'est pas bon que vous assistiez aux fins de soirées qui, malheureusement, sont souvent peu convenables dans nos villages.

Sur un autre point, je suis plus catégorique encore : ne recevez jamais chez vous la jeunesse masculine du village. Bien sûr que vous n'avez que des intentions très pures et que vous ne faites aucun mal en offrant un verre de porto ou de « grapillon » à quelques gentils garçons, mais... méfiez-vous, petites, le monde est mauvais et ce qu'on racontera ensuite sur votre compte, devant vos élèves peut-être, ne sera pas si innocent que vous l'imaginez.

Et puis votre responsabilité est grande dans le village ; les jeunes filles seront heureuses de pouvoir imiter une régente moderne aux allures libres, mais sauront-elles s'arrêter à temps ? Votre exemple ne conduira-t-il pas quelques naïves à de regrettables aventures ?

Il s'est un peu allongé mon sermon, j'espère que celles qui l'auront lu tout de même ne m'en voudront pas, mais qu'elles sentiront que leur ainée aimerait leur éviter des expériences désagréables dans le début de leur carrière.

M. Mt.

**ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DES EDUCATEURS
 DES ARRIERES**

Nous fûmes nombreux, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord nous tenions à entourer Mlle Reymond qui a quitté sa classe de l'école normale aux dernières vacances. Elle fut notre professeur à

tous et c'est à son initiative que nous devons l'A.V.E. A. (Association vaudoise des éducateurs des arriérés). C'est elle qui, en 1934, a pensé à nous réunir en association pour que nous nous sentions moins seuls, pour nous encourager l'un l'autre, pour redonner de l'élan à un enthousiasme qui pourrait fléchir. Si maintenant elle est notre présidente d'honneur, elle fut présidente active pendant les onze premières années d'existence de l'A. V. E. A.

Autour d'un thé très sympathique chacun lui dit officiellement ou officieusement ce qu'elle fut pour nous tous. Nous espérons que tous les vœux pour elle en ce jour se réaliseront.

A l'ordre du jour il y avait encore « Sanctions et moyens d'encouragement dans nos classes », sujet introduit par M. Perrenoud et suivi d'une discussion nourrie, intéressante et très libre au sujet des notes, appréciations, sanctions, devoirs à domicile, récompenses, etc. M. Pochon, inspecteur lausannois, était présent et nous disons en passant que sa présence, dénotant son intérêt pour les classes spéciales, nous fit un extrême plaisir.

F. S.

POSTES AU CONCOURS

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux. Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 1er service ;

jusqu'au 30 septembre, à 17 heures

Belmont-s/Lausanne. — Instituteur. Entrée en fonctions : 1er novembre.

Pompaples. — Maîtresse d'école semi-enfantine. Entrée en fonctions 1er novembre.

Pully. — Maître de gymnastique, éventuellement d'autres branches, ou maître de travaux manuels, éventuellement d'autres branches : 32 heures hebdomadaires. Brevets spéciaux désirés mais pas indispensables. Renseignements sur avantages et obligations à prendre auprès du directeur des écoles.

Renens. — Instituteur.

St-Cergues. — Institutrice à La Cure.

Villars-Tiercelin. — Instituteur.

Vuitebœuf. — Maîtresse d'école semi-enfantine.

BOUSSOLE RECTA

Grâce à un arrangement intervenu avec le groupement des opticiens lausannois, nous pouvons vous les livrer au prix de 20 fr. la pièce (port, emballage, icha, compris). Il suffit de verser cette somme au c. c. p. S. P. V. : II. 2226, Lausanne, jusqu'au 30 septembre 1948.

B. Beauverd.

GENÈVE

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Nous prions toutes les collègues qui ne se sont pas encore acquittées de leur cotisation 1948 (15 fr.) de le faire le plus vite possible. Elles nous éviteront les frais de rappel. (C. de ch. post. I 2786.)

Pour le comité : M. C.

**ABONNEMENTS DU CORPS ENSEIGNANT
AUX SPECTACLES DE LA COMÉDIE**

Les collègues qui se sont inscrits peuvent retirer dès maintenant leurs abonnements à la caisse de la Comédie.

Ceux qui désireraient encore s'abonner aux conditions avantageuses qui nous sont faites sont priés de s'inscrire sans tarder et voudront bien m'en aviser.

*A. Neuenschwander,
rue J. Grosselin 9, Carouge.*

U.A.E.E. - U.I.G. — DAMES ET MESSIEURS

SEANCE PLÉNIÈRE

Invitées par le Don Suisse à un séjour dans notre pays, diverses personnalités du monde pédagogique d'Autriche et des quatre zones d'Allemagne sont actuellement à Genève. Après avoir visité nos institutions scolaires et s'être initiées à nos méthodes d'enseignement, ces personnes aimeraient nous entretenir de la situation des écoles dans leurs propres pays. L'entretien auquel nous vous convions offre un très grand intérêt et nous ne doutons pas que nombreux seront les collègues qui désireront écouter les exposés qui nous seront faits et poser des questions à nos hôtes. Nous vous invitons donc à vous trouver

*lundi 27 septembre 1948, à 16 h. 45 précises, à la Brasserie
du Crocodile (1er étage), Rue du Rhône 100.*

Au nom des Unions : A. Neuenschwander.

NEUCHATEL

UNE DATE A RETENIR

L'assemblée générale annuelle aura lieu à l'Aula de l'Université, à Neuchâtel, le **samedi 6 novembre**, après midi. Nous y reviendrons avec la publication de l'ordre du jour.

Comité central.

**HOMMAGE A MME ALICE DESCŒUDRES
DOCTEUR HONORIS CAUSA**

Il y a trois mois, à l'occasion du Dies Academicus, l'Université de Neuchâtel a délivré à diverses personnalités le Doctorat honoris causa. La faculté des lettres, pour sa part, a voulu honorer Mme Alice Des-cœudres, bien connue des lecteurs de l'« Educateur », et M. Jean Thévenaz, archiviste cantonal.

Nous sommes heureux de nous associer au juste hommage rendu par l'Université de Neuchâtel à la grande pédagogue qu'est Mme Des-cœudres en publiant ici le texte de l'allocution prononcée, le 10 juin 1948, par M. André Labhardt, doyen de la faculté des lettres.

La faculté des lettres a voulu honorer en ce jour deux personnalités qui, en dépit de la différence de leur activité et de leurs goûts, se rejoignent pourtant dans leur probité intellectuelle, dans leur modestie vraiment extrême, et dans leur fidélité à la tâche à laquelle elles se sont consacrées. Pour l'une comme pour l'autre, l'œuvre scientifique est issue des fonctions que la communauté leur a confiées, et dont elle est comme le prolongement naturel et nécessaire.

Mlle Alice Descoëudres appartient à une ancienne famille neuchâteloise ; née dans ce canton, elle lui demeure attachée par de précieux liens de famille. Mais c'est à Genève, où elle s'est fixée très tôt, qu'elle devait trouver sa voie. Institutrice, et institutrice dans l'âme, Mlle Descoëudres a consacré toute sa carrière à l'éducation des enfants arriérés, tâche à laquelle l'appelait une vocation impérieuse, doublée d'une solide formation psychologique reçue sous l'égide, entre autres, d'Edouard Claparède et du Dr. Decroly (à Bruxelles).

Vos capacités dans ce domaine ont bientôt attiré sur vous, Mademoiselle, l'attention des fondateurs de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, où vous avez été chargée, dès ses débuts en 1912, d'un cours de pédagogie pour enfants arriérés.

Bientôt, fruit de votre vocation, de votre formation scientifique, et non moins de votre amour pour la jeunesse qui vous était confiée, d'innombrables publications sortirent de votre plume, attestant les qualités de votre cœur avec celles de votre intelligence. Ces publications, nous ne saurions les citer toutes — certaines, par leur nature et leur destination, échappent à l'appréciation d'une faculté — mais vous me permettrez bien de relever vos travaux de psychologie expérimentale, en particulier votre livre sur *Le développement de l'enfant de deux à sept ans*, paru en 1921 à Neuchâtel, et dont la bibliothèque de la ville possède même une traduction espagnole.

Mais il faut signaler surtout vos recherches et vos réalisations dans le domaine de la pédagogie ; nous retiendrons votre livre magistral sur *L'éducation des enfants anormaux*, publié en 1915, et dont la troisième édition, de 1931, a paru sous le titre — modification pleine de sens — de *L'éducation des enfants arriérés*. Cet ouvrage, véritable manuel à l'usage des pédagogues, a été traduit — et je crains d'en avoir oublié — en allemand, en espagnol, en anglais, en hongrois, en russe, et même en japonais ; et notre recteur nous racontait tout récemment qu'étant à Istanbul il y a plus d'une décennie, il l'avait aperçu sur les rayons de la bibliothèque universitaire de cette ville. C'est dire que votre œuvre rayonne bien au-delà de nos frontières.

Ce qui frappe dès l'abord, dans ce beau livre, c'est un souci constant d'allier l'étude des phénomènes psychiques aux applications pédagogiques qui en découlent. On ne court jamais avec vous danger de se perdre dans des théories éthérées, qui embarrassent le pédagogue plutôt qu'elles ne le servent. Œuvre née de la pratique, disons-nous, éclairée des lumières de la science, aussitôt monnayée à nouveau en applications ingénieuses et concrètes. N'est-ce pas la marque du véritable pédagogue ?

Tout cela, Mademoiselle, explique votre présence aujourd'hui en cette Aula, et le désir de notre faculté de vous témoigner sa respectueuse admiration, en proposant au Sénat de l'Université de vous conférer le grade de *docteur ès lettres honoris causa*.

Communiqué par F. L'Epplatenier, Neuchâtel.

JURA

NOS ALLOCATIONS

En date du 3 septembre, le Grand Conseil bernois a voté le versement d'une allocation supplémentaire de cherté pour 1948 au corps enseignant des écoles primaires et moyennes. Grâce à l'amabilité d'un collègue, nous pouvons présenter l'essentiel du décret :

Art. 2. Cette allocation est du 6 % du traitement initial selon le décret et du supplément légal d'ancienneté, mais au minimum de 360 francs pour les maîtres mariés, les membres du corps enseignant veufs ou divorcés qui ont ménage en propre et les célibataires assumant une obligation d'assistance.

Art. 3. L'allocation du 6 % se calcule sur les quotes-parts de l'Etat et des communes au traitement initial selon le décret ainsi que sur les suppléments légaux d'ancienneté de l'Etat.

Art. 7. L'allocation supplémentaire ne compte pas pour la Caisse d'assurance du corps enseignant.

Art. 8. Pour le calcul de l'allocation font règle le montant du traitement et les conditions d'état-civil au 1er octobre 1948. L'allocation sera versée au mois d'octobre.

Voici maintenant l'essentiel également du décret portant versement d'allocations de renchérissement pour 1949 :

Art. 2. Elles comportent une allocation en pourcents, une allocation de famille et une allocation pour enfants. Il est accordé :

a) à tous les maîtres et maîtresses, une allocation de 30 % du traitement initial selon décret et des allocations légales d'ancienneté ;

b) aux maîtres mariés à poste plein, en outre, une allocation de famille de 300 francs ;

c) pour chaque enfant, de même, une allocation de 120 francs.

Accueillons ces bonnes nouvelles avec le sourire. Notre comité cantonal, d'entente avec d'autres groupements de l'Etat, a fait tout ce qu'il a pu et nous l'en remercions ici.

Mais nous tenons à redire notre point de vue, partagé par tous les collègues ayant des enfants : tant pour l'allocation supplémentaire que pour celles de 1949, nous eussions souhaité que les charges familiales fussent mieux prises en considération. Un collègue célibataire et un collègue marié père de trois ou quatre enfants touchent le même montant supplémentaire s'ils ont atteint, les deux, le plafond de leur traitement ; est-ce tout à fait équitable ? D'autre part, peut-on certifier qu'une allocation par enfant de 10 francs par mois soit suffisante actuellement ?

Pour rassurer nos collègues retraités, les maîtresses d'ouvrage, les maîtresses ménagères et les collègues d'établissements privés subventionnés par l'Etat, précisons que la prochaine Feuille officielle scolaire leur apportera les renseignements les concernant directement. *Reber.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DES GRANGETTES A AIGLE¹

Ma relation d'aujourd'hui a quelque chose d'artificiel. Elle est en effet le résumé de trois sorties en l'espace de dix jours, toutes dans les mêmes parages, et ceci, entre la fin du mois de mai et le début de juin.

Commençons par

le lac

Il est bien désert. Quelques rares *Cygnes*, dont celui à cou noir, au nez d'alcoolique, des *Grèbes huppés*, calmés de leurs récentes ardeurs, des *Foulques*... Les couples de *Colverts* se sont retirés dans les roseaux. C'est tout ! Le lac a repris son aspect d'été, nos hôtes d'hiver sont bien partis. Le « centre de gravité » de la vie aquatique s'est déplacé dans la phragmitaie qui a grandi rapidement et qui ceinture à nouveau le lac d'un liseré vert... et bruyant. Les *Rousserolles turdcides* sont déchaînées. Leur « kara-kara-kieck-kieck » guttural retentit de partout. Quant à l'oiseau lui-même, on le voit se faufilant entre les Roseaux, grimpant le long des tiges, se trahissant par sa couleur grise tirant sur l'orange. Les sourcils et la gorge sont légèrement plus clairs. Plus petite, plus grise, la *Rousserole effarante* lui tient compagnie. Son chant est moins agressif.

C'est dans la roselière également que se déroule toute une vie secrète, bien cachée. La femelle du *Colvert* y élève ses poussins, au duvet brun et jaune, habiles, déjà, à plonger. Le *Grèbe huppé* et la *Foulque* ont établi leur nid sur des radeaux de plantes flottantes, amarrés aux Roseaux. Bientôt nous verrons les jeunes *Foulques* se faufler entre les plantes du Canal. C'est le moment d'utiliser les bottes de caoutchouc ou le bateau. Rien de plus charmant que le spectacle des jeunes, surpris, et s'égaillant de tous côtés.

Le môle

est presque désert. Quelques *Bergeronnettes grises*, et un *Bécasseau variable*, pas timide du tout. Il sautille de pierre en pierre, à la recherche de sa nourriture. De la taille d'un *Merle*, il a le dos brun piqué de noir, une étroite bande blanche aux ailes et à la queue, la poitrine grise tachetée de noir également et, en plumage nuptial, une tache noire bien visible sous le ventre. Le bec et les pattes tout foncés.

Après la pluie, des dizaines d'*Hirondelles* et de *Martinets* sillonnent l'air, au ras de l'eau et des roseaux. Si les *Hirondelles* (de fenêtre, au croupion, au ventre et à la gorge blancs, de cheminée, à la gorge rousse et au croupion noir) font assez bon ménage entre elles, les *Martinets noirs*, eux, font bande à part. Leur vol rapide, souple, est silencieux, et ce mutisme frappe l'observateur qui a l'habitude de les entendre crier, les soirs d'été, quand ils tournoient autour des maisons. Devant ce

¹ Dans ma chronique du 29 mai, dernier alinéa, c'est *Tarier* qu'il faut lire, et non *Tarin*. Ce lapsus m'a échappé à la correction des épreuves. De plus, dans le « Sol vivant » du 12 juin, j'ai, à l'occasion du ver blanc, entraîné par mon ardeur, écrit *Lamellibranche* au lieu de *Lamellicorne*. De plus, dans la statistique finale du même article, il faut lire m^2 et non m^3 !

silence, je me suis même demandé si j'avais vraiment au-dessus de moi des Martinets ! Les mœurs de cet oiseau, si mystérieux, sont mal connues encore, malgré le remarquable travail que leur a consacré notre collègue Weitnauer. Une adaptation française de son étude a paru dans le dernier rapport de la station ornithologique de Sempach, où il est facile de se le procurer.

Ce *Milan noir* continue à tournoyer dans l'air, au-dessus de l'eau et de la plaine. On le distingue facilement de la Buse, qui hante également ces parages, grâce à sa couleur foncée, à ses ailes plus élégantes et à sa queue échancrée. Sa tête est claire. La Buse, au contraire, est plus massive, ses ailes sont plus larges, le dessous n'est pas uniforme, mais plus foncé en avant, clair aux extrémités. La queue est arrondie.

Je remonte le canal, et sous Noville, j'inspecte les champs plus ou moins marécageux, où les roseaux alternent avec le foin. La *Locustelle* fait entendre sa stridulation. Du milieu des Roseaux me parvient un chant sonore et très mélodieux. Ce n'est pas une Fauvette (j'ai dû la chercher longtemps !) et pourtant elle lui ressemble. Le dos est gris brun, le ventre et la gorge sont clairs, le bec brun est très fin. En chantant, l'oiseau montre une gorge écarlate. Là encore, nous avons devant nous un parfait acrobate qui grimpe le long des tiges, se faufile entre les plantes, apparaît, puis disparaît à nouveau et ne s'arrête que pour chanter. Sa couleur se confond avec le milieu, et son chant seul le révèle. C'est la *Rousserolle verderolle*.

A quelques mètres de moi j'entends brusquement un roulement guttural et sonore : « crââ, crââ, crââ ». De près, on imaginerait volontiers, en plus du son fondamental, une résonnance de tambour. C'est le cri du *Râle de genêt*, un *Echassier* de la taille du Merle. On l'appelle aussi le *Roi de Cailles*. Il ressemble à ces gallinacés, et on croyait autrefois qu'il conduisait leur vol, car souvent on le rencontre en leur compagnie. Quant à le voir, bernique ! Si vous tenez à être menés par le bout du nez, allez à sa recherche ! Vous l'entendez à deux pas de vous, vous croyez mettre la main ou le pied dessus, vous êtes sûr de votre affaire. Rien ! Quelques instants après, vous l'entendez à nouveau ; mais il s'est déplacé de 5 à 6 mètres. Il réussit à se faufler entre les hautes herbes sans qu'un seul brin ne tressaille. Vous ne le voyez pas voler (dans ces circonstances il vole très mal). Et ainsi, vous pouvez jouer à cache-cache avec lui pendant de longs moments, sans arriver à le voir.

Et dans les bosquets voisins, le sifflement moqueur du Loriot, que l'on entend de partout. J'ai tout de même réussi à en apercevoir un couple, en train de transporter des brins de foin. Son flûté du mâle, cri d'alerte guttural de la femelle, semblable à l'alarme du Merle.

Enfin, c'est le retour par

la plaine.

Entre Noville et Yvorne, en longeant la voie ferrée, je n'ai pas compté moins de douze espèces, en négligeant Moineaux, Merles, Pinsons, Mésanges.

En quittant Noville, dans les verges, un chant que cette saison je n'ai presque pas entendu à Aigle, alors que d'autres années il devient

obsédant. Une succession de « fui, fui, fui, fui », monotones, tristes, métalliques. C'est le chant du *Torcol*, que vous apercevrez blotti contre une branche. Cousin du *Pic*, grimpeur, il n'en pas l'agilité. Il est difficile à voir, et sa teinte, où dominent le gris et le brun, se confond avec celle de l'écorce. Et pourtant, vu de près, il présente une belle variété de dessins. Le dos est parcouru par une ligne longitudinale brune, bordée de gris, les ailes sont d'un brun plus clair, tachées de beige, la queue étalée, aux plumes molles (à l'encontre de celles du *Pic*), présente des bandes foncées, transversales et sinuées. Son nom lui vient de ce qu'il a l'air d'avoir un éternel torticolis. (On l'appelait, au Pied du Jura, le « *Foui-Foui* », à cause de son cri, ou l'*« Oiseau à pluie* ». Il semble bien qu'il chante davantage avant la pluie.)

Dans les prés, on perçoit, par ci par là, le « *tek-tetek, tek-tetek, tek-tetek* » de la *Caille*, cachée dans les foins et les moissons. Comme le *Tarier*, nichant à même le sol, la *Caille* paye un lourd tribu à la faucheuse, surtout pendant les années où la fenaison est précoce.

Je cite pour mémoire le *Tarier ordinaire*, que l'on voit fréquemment, souvent par couples. Sur les fils de contact des C.F.F., de nombreux *Pipits*. Il semble que ce soit le *P. parlouse* ou *P. des prés*. Il n'a pas les mêmes réactions que le *P. des arbres*, et à la femelle, l'ongle de son doigt postérieur paraît plus long. Les points allongés de la poitrine paraissent également mieux marqués.

Dans les buissons, à l'affût, la *Pie grièche écorcheur*. Encore un bel oiseau, au dos brun, à la tête cendrée, barrée d'une ligne noire à la hauteur des yeux ; le ventre est clair, tandis que la queue est foncée. Le bec est presque celui d'un rapace, fort, crochu. On connaît son habitude de capturer les insectes (et on l'accuse de s'attaquer même aux jeunes oiseaux et aux petits mammifères), pour les empaler sur une épine. Son nom allemand « *Neuntöter* », semble indiquer qu'il ne se met à table que quand son « étal » compte au moins neuf victimes.

Son proche parent, la *Pie grièche à tête rousse* est moins fréquent. Mais il n'est pas rare à la plaine. Il est plus trapu et s'en distingue par une tête à calotte rousse. Le dos est noir, avec deux arcs blancs, convergents, aux épaules, et un croupion clair. Le ventre est blanc, et la queue noire avec un liseré clair.

Dans un champ inculte, aux hautes herbes, j'observe le manège de la *Fauvette grisette*. Elle se tient au sol, ou bien se perche sur une ombellifère. Elle s'envole de temps en temps, tout en chantant, pour se poser à son point de départ. Son chant est plus « acide », plus métallique que celui des autres fauvettes. On la reconnaît à sa silhouette fine, à sa teinte générale olivâtre et à sa gorge très claire. Et encore des *Loriots* dans tous les bosquets !

Dans ce même champ, de ravissants *chardonnerets* décortiquent les capitules d'un *Laïteron*. Pas besoin de vous les présenter. Tête tricolore (rouge-blanc-noir), ailes bordées de jaune.

Enfin, sous Yvorne, à la limite des vignes et des prés, on entend un chant qui part du sommet de beaucoup d'arbres : « *tsi-tsi-tsi-tsi* (et une tierce plus bas) *srûûû* ». Un *Bruant*? Très craintif, il se laisse

difficilement approcher (au contraire de ceux observés précédemment sur le môle des Grangettes), il s'enfuit pour se poser sur un arbre voisin ou sur un fil électrique. A la jumelle, s'observe le ventre brun-roux, la poitrine vert-cendré et jaune, le dos plus foncé, la moustache jaune et le bec brun-rouge de l'*Ortolan*. J'en compte une quinzaine dans ce secteur (200 m. X 200 m.), et jamais je n'en ai vu autant. L'*Ortolan*, à moins qu'il ne soit dérangé, change peu de place, tout occupé qu'il est à chanter au sommet de son arbre. Et c'est pourquoi mon attention est attirée par un couple qui, au contraire, volète sans arrêt, se déplaçant à tout moment, mais affectionnant tout particulièrement le fil téléphonique voisin. Gazouillis très agréable. Signalement : le mâle a la poitrine et le dessus de la tête d'un beau rouge cramoisi ; la femelle est plus discrète. Il s'agit de deux *Linottes*.

Au-dessus de la ligne de chemin de fer, un *Faucon crécerelle* (Cri-blette), fait du vol sur place, tournée face au vent montant d'une fin de matinée. En plein vol, plané ou battu, elle s'arrête brusquement, étale les plumes de la queue en un éventail clair bordé de noir, puis commence à battre des ailes, rapidement. Elle me rappelle les mouvements du nageur qui « fait la planche ». Impossible, par cette habitude, et aussi par la couleur café au lait de son dos, de la confondre avec un autre rapace diurne.

Puis, pour terminer ma tournée « en beauté », le spectacle d'une magnifique *Huppe* qui traverse la route cantonale pour se poser dans les vignes.

Me voici de retour chez moi ; on va souvent fort loin pour voir peu de choses, alors qu'il suffit parfois d'ouvrir sa fenêtre...

Au moment où j'écris ces lignes, j'entends un « sriii » (descendant très légèrement), répété inlassablement sur le tilleul voisin. C'est le *Verdier* ; j'en ai rarement entendu autant. Cet appel est souvent précédé d'un babil très doux, mélodieux, à peine perceptible. Souvent aussi, les roulements sont plus espacés, et le corps tout entier du chanteur vibre à la même cadence. Un autre chant, fréquent dans mon jardin, c'est celui du *Faisan des murailles* (Rubiette). Chant très mélodieux aussi, doux, varié. Quant à l'oiseau, vous le connaissez : dos brun, ventre et queue roux, front d'un blanc éclatant. De nouveau, la femelle est plus modeste.

Les *Chardonnerets* babilent sans arrêt et se poursuivent constamment d'un arbre à l'autre. Comme bruit de fond, le gazouillis monotone du *Serin cini*, perché au sommet du sapin. Quant au « brulôt » de nos vigneron, de son vrai nom le *Rouge-queue thytis*, il pousse la confiance jusqu'à construire son nid en désordre au-dessus de ma porte d'entrée. Mais aujourd'hui, il y a du neuf. C'est la première sortie des jeunes, petites boules duveteuses encore, hérissées, au bec bordé de jaune. Ils se sont répandus dans le jardin, un peu partout, et les parents ont fort à faire à répondre aux nombreuses sollicitations de ces jeunes affamés. On les voit « dépiller » les grappes rouges des raisins de mars, et porter les grains juteux à leur progéniture.

Sur un piquet, un oiseau gris que l'on prendrait au premier abord pour une femelle de *Rouge-queue*. Il est toutefois plus clair, sa queue

est grise, sa poitrine est rayée longitudinalement de stries plus foncées, de même que son front. Le bec est fin et noir. C'est le *Gobe-mouche gris*. Immobile, il attend sur son piquet, puis brusquement part verticalement, d'un vol brusque, capturer la Mouche imprudente qui s'est aventurée dans son secteur de chasse. Puis, il reprend sa faction ; de temps en temps, il fait une courte incursion sous la glycine, où il a posé son nid sur l'avancement d'une poutre.

Et le Merle continue à chanter, imperturbable...

Edm. Altherr.

ENGAGEMENT DE FONCTIONNAIRES AUX DOUANES

Selon publication dans la Feuille fédérale, la Direction générale des douanes à Berne se propose d'engager de nouveau, au printemps 1949, un certain nombre d'aspirants de douane. Entrent en considération les citoyens suisses âgés de 20 à 28 ans qui, d'après l'instruction scolaire, l'activité antérieure, le caractère et les aptitudes physiques, paraissent satisfaire aux exigences requises pour la formation de fonctionnaires aux douanes. Les candidats qui remplissent les conditions d'engagement doivent subir un examen pédagogique. Sur la base du résultat de cet examen, les candidats envisagés pour un engagement dans l'administration des douanes seront visités par le médecin-conseil.

L'engagement a lieu pour une période d'essai de douze mois, à titre d'aspirant de douane. Pendant ce stage, les aspirants sont instruits dans des cours spéciaux et dans le service pratique auprès de différents bureaux de douane, sur les notions fondamentales de la douane, les lois applicables, les dispositions tarifaires et la connaissance des marchandises. A la fin de l'année de stage, l'aspirant est nommé commis de douane de deuxième classe.

Après sa nomination définitive, le commis de douane devra, pendant sept ans d'activité dans le service pratique de la douane, parfaire sa formation professionnelle par des études autodidactiques et en suivant les cours d'instruction professionnelle organisés par l'administration des douanes. Il aura l'occasion de justifier du degré de sa formation en subissant des examens professionnels. Il peut ainsi être promu jusqu'au rang de vérificateur ; d'autre part, il a la possibilité de postuler les fonctions supérieures du service de l'exploitation et du service administratif.

Les conditions de rémunération sont réglées légalement. Sur demande, les intéressés recevront de plus amples renseignements.

Désirons **ÉCHANGER**

notre logement de vacances Krattigen, lac de Thoune (époque à convenir), contre logement en Suisse romande, 4 lits avec possibilité de cuire pour la période du 3 au 17 octobre. E. Bühlmann, instituteur,

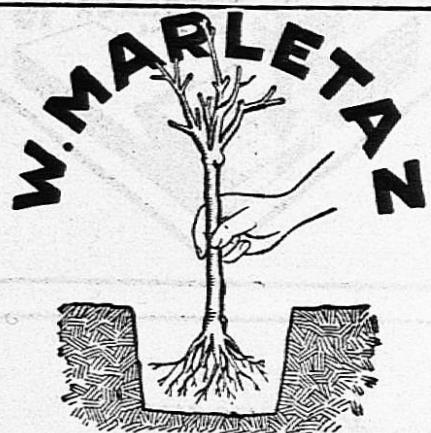
Seidenweg 65, Berne 2

TR SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49

LAUSANNE



PÉPINIÈRES · BEX (Vaud)

Arbres et arbustes fruitiers
et d'ornement en tous genres
Catalogue franco.

SALLES POUR SOCIÉTÉS ET COURSES D'ÉCOLE

Angle Terreaux-Chauderon
LAUSANNE

BON GOÛT

BON GOUT
LE CARILLON
— BON MARCHÉ.

GRANDS RESTAURANTS
ET TEA-ROOM SANS ALCOOL



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

LE MONT-PÈLERIN

sur VEVEY (850 m.)

La belle esplanade fleurie du Haut-Lac et son panorama aux cent actes divers est d'un accès facile, rapide et bon marché, par le funiculaire

VEVEY-CHARDONNE-MONT-PÈLERIN

Elèves du 1er degré: montée Fr. 0.50, aller et retour Fr. 0.70

DIRECTION A VEVEY

TÉLÉPHONE 5.29.12

La bonne adresse pour votre ameublement

**Choix de 100 meubliers neufs
du simple au luxe**

MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR

Meubles occasion provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée. Magasin face église des Terreaux au bt du trot. Métropole.

LAUSANNE



DEVRED

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 2 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.--

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE :

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Rue St-François, 1

PIANOS neufs
et
occasions

205

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15



Salles pour
banquets
et sociétés
Stamm SPV

G. Eisenwein

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et vous toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c